

## Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 12 juin 2019

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jacques BRUNEL, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Laurence CROZAT, M. Yannick SEYCHAL, Mme Séverine CARTON.

Absents excusés : Mme Christelle MURON et M. Lucien ESTINES qui ont donné respectivement procuration à Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS et Mme Christelle EYCHENNE.

Absents : Mme Sandrine VILLENEUVE et M. Christian CHARRIERE.

### **Avant d'aborder l'ordre du jour,**

- Il est procédé au tirage au sort des Jurés d'assises pour l'année 2020,  
Sont désignés : Mme Martine SEYCHAL, 5 Lotissement Les Jonquilles  
M. René DELAIRE, 5 le Poyol, Les Quartes  
M. Frédéric GIRARD, 13 Vérines d'en bas
- Intervention des Gendarmes de Noirétable sur une proposition d'installation de caméras de surveillance aux entrées de la Commune de Noirétable.

### **Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :**

- **DECIDE**, par 10 « pour » et 3 « abstention », de faire valoir son droit de préemption et par conséquent d'acquérir le bâtiment cadastré AB 204, 4 rue de la Gare, d'une superficie de 71 m<sup>2</sup>, pour un montant de 144 000 €. **DIT** que cette acquisition sera réalisée en l'étude de M<sup>o</sup> Philippe REGENT, Notaire à Montbrison et que l'étude notariale de Noirétable (Danière / Marcoux) sera le notaire de la Commune. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
- **ACCEPTE**, par 8 « pour » et 5 « abstention » de poursuivre le projet de logements locatifs, **RETIENT** le bureau d'études RIVAT pour ce projet et **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions.
- **EST INFORMÉ** de l'évolution de la fiscalité de la CALF (Assainissement, TF, TH et OM).
- **CHARGE** le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.
- **INSTAURE** la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition du bâtiment de l'école maternelle dans le cadre des accueils collectifs de mineurs en contre partie d'un loyer annuel avec LFA et **AUTORISE** le Maire à la signer.
- **DONNE un AVIS FAVORABLE** à la demande de subvention présentée par Mme SEYCHAL Lucette, pour la réfection des façades de l'immeuble dont elle est propriétaire, situé à Noirétable, 15 rue de la Conche, cadastré section AB n° 52.
- **DONNE un AVIS FAVORABLE** à la demande de subvention présentée par Mme ROUZAIER Anne-Sophie, pour la réfection des façades de l'immeuble dont elle est propriétaire, situé à Noirétable, 15 rue Claude Peurière, cadastré section AB n° 212.

- **DONNE un AVIS FAVORABLE** à la demande de subvention présentée par M. & Mme PEURIERE Jean-Luc, pour la réfection des façades de l'immeuble dont ils sont propriétaires, situé à Noirétable, 20 rue de Bellevue, cadastré section AD n° 274.
- **APPROUVE** le recrutement de Mélanie PALABOST en Contrat à Durée Déterminée de 23h00 hebdomadaire du 1<sup>er</sup> août 2019 au 15 juillet 2020 pour assurer les fonctions d'agent technique pour assister les enseignants pendant la classe et pour assurer l'accueil des enfants pendant les garderies et à la cantine municipale et **AUTORISE** le Maire à signer tout document concernant ce recrutement.
- **APPROUVE** la liste des électeurs de la section du Poyol invités à se prononcer sur la vente de la parcelle A n° 328, appartenant à la section du Poyol, d'une superficie de 23 a 70 ca, située au lieudit « Bois du Rat », à Monsieur Gérard DELAIRE. **DIT** que ces électeurs seront convoqués par arrêté municipal dans les délais règlementaires et que le Conseil sera rappelé à délibérer suivant le résultat de cette élection.
- **APPROUVE** la création de la voie « Parvis de la Mairie » entre la Place des Anciens Combattants et la Place de l'Eglise et **DIT** que l'adresse de l'entrée principale de la Mairie sera le 1, Parvis de la Mairie.
- **EST INFORMÉ**
  - . du courrier de M. VIRICELLE Yvon concernant la voirie du Champ de Foire ;
  - . de l'exposition artistique par M. Gironde du 14/06 au 12/07/2019 en mairie, le vernissage aura lieu vendredi 14 juin à 18 heures ;
  - . de l'AG de l'association locale ADMR les Montagnes Foréziennes le jeudi 20 juin à 18h30 à la salle des fêtes de St Priest la Vêtre ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.